

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2011,
- Ratification de la cooptation d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le projet des Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mai 2012

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2011 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat 2011	16 082 007 054
Report à nouveau 2010	46 730 313 581
Total	62 812 320 635
Réserves Fonds Social	1 200 000 000
Reliquat	61 612 320 635
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau 2011	57 458 473 235

En conséquence, il sera servi un dividende de 1,800 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter duauprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mahmoud BENREGAYA en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Mouldi OUALHAZI,
- Madame Samira GHRIBI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Slah KANOUN.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de monsieur Mahmoud BENREGAYA et madame Samira GHRIBI en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.